

Au cœur de « la Fabrique¹ »

Jean Benoist - CGD

Les canuts de la Croix-Rousse (I)

J'habite une contrée voisine de ce grand atelier moderne, de cette Sidon de la France, de cette Damas de l'Occident, qu'on appelle Lyon. Je connais bien la condition et les mœurs de cette tribu de parias européens, appelée canuts.

Alphonse de Lamartine

Chaque vie est unique et cependant chacune est exemplaire, car elle dit à la fois quelles particularités le hasard et la liberté ont laissées à chacun et les forces qui se sont imposées à tous : les grands courants de l'histoire sont la résultante de ces multiples vies. Enchâssée dans la dialectique d'une liberté limitée, chacune est une variante d'une histoire, commune à tous, mais vécue à la manière de chacun.

Pour le chercheur se pose alors la redoutable question du niveau auquel il doit se placer. Faire une histoire générale, c'est souvent rendre abstrait ce qui s'enracine dans l'ardeur du vécu, ignorer la complexité des itinéraires individuels et le niveau anthropologique de la société. Se tourner alors vers des biographies ? Comment savoir alors de quoi elles sont représentatives, surtout lorsqu'on s'attache à comprendre la masse de la société et non le destin de certaines de ses élites ? On peut certes beaucoup enrichir sa connaissance grâce aux récits et témoignages autobiographiques, mais, ainsi que le remarque Alain Corbin², les témoins issus du peuple cessent d'une certaine façon d'en faire partie, puisque le seul fait de leur écriture indique qu'ils en sont d'une certaine façon sortis.

Tel est le cas de l'un des principaux mémorialistes de la vie des canuts, Sébastien Commissaire, qui, né dans une

famille pauvre et après avoir été ouvrier en soie, a connu une brillante carrière politique puis administrative³. On ne dispose pas non plus, pour les siècles antérieurs au XX^e, de ces textes biographiques collectés au magnétophone par des enquêteurs et qui évitent cet obstacle.

Une autre solution s'offre, qui est choisie ici : observer « par le bas » les courants de l'histoire, tracer les destins qu'ils enveloppent au jour le jour, suivre plusieurs générations d'individus qui seraient restés enfouis dans la masse des inconnus si on n'était pas allé les ressusciter. La vie de quatre hommes et de quatre femmes telle qu'elle est contée ici n'est donc pas une simple histoire généalogique, anecdotique et particulière. Elle est une sonde plongée au cœur d'un temps et d'un lieu dont elle fait remonter jusqu'à nous la connaissance. Il ne s'agit ni de personnages exceptionnels, ni d'auteurs de « Mémoires » ; ils n'ont parlé que par leurs actes et c'est en cela que leur message est celui de bien d'autres vies qui ont été soumises aux mêmes contraintes et qui ont tenté d'y échapper par les mêmes efforts.

Leur rencontre, en nous plaçant dans leur « vécu » éveille en nous la pensée de l'historien, le regard de l'anthropologue et l'empathie du conteur⁴.



479 LYON. — La Place et la Grande Rue de la Croix-Rousse. — LL.

Immigrés ruraux dans la ville-atelier

La baguette magique qui avait fait revivre Jean Jacquet lors d'une rencontre avec ses ancêtres⁵ le place cette fois dans un nouveau décor qui sera aussi celui de deux générations de ses descendants. Avec lui, nous passons des montagnes du Valromey au cœur de la ville de Lyon.

Et dans ce décor, il ne revit pas seul : autour de lui se dressent comme dans les tableaux médiévaux de la résurrection des morts, les milliers d'autres « anonymes » qui ont partagé son sort. Jean Boderon Jacquet et ses descendants incarnent ainsi bien des paysans pauvres du Bugey, du Dauphiné et de la Savoie, et tant d'autres partout en France, qui ont migré vers la ville quand elle semblait offrir plus d'avenir que les villages.

La soierie lyonnaise était un grand foyer d'attraction dès le XVIII^e siècle. Les ateliers des ouvriers en soie, alors dispersés à travers toute la cité de Lyon, se concentrèrent à compter du début du XIX^e siècle dans la bourgade adjacente de la Croix-Rousse. Plateau dominant Lyon, la Croix-Rousse était demeurée longtemps une zone semi-rurale où les maraîchers tenaient une grande place ; des cabarets et des auberges et de rares maisons bordaient la route qui conduisait vers le nord, en direction de la Bresse, et qui deviendrait au XIX^e siècle la Grande-Rue de la Croix-Rousse. La transition vers Lyon se faisait par les pentes qui, au sud, descendaient vers la ville et qui n'abritaient que quelques maisons et des cultures. Toutefois, bien que contiguë à Lyon qu'elle dominait du sommet de sa colline, la Croix-Rousse en était séparée par un mur qui marquait la limite de l'octroi auquel échappaient les Croix-Roussiens.

La spécialisation rapide du quartier fut marquée par la construction de nombreux immeubles, tant sur le plateau, agréable et aéré, que sur les pentes où l'habitat, dans des immeubles construits en vue du tissage, devint vite très dense. Les migrants attirés par le tissage de la soie se fixèrent dans ces « immeubles-ateliers » où ils devenaient d'abord des apprentis avant d'accéder après plusieurs années au statut d'ouvrier (ou « fabricant ») en soie. Ils pouvaient alors louer, à un prix assez élevé, ce qui deviendrait leur lieu de travail et de vie : une, rarement deux pièces aux plafonds hauts et aux grandes fenêtres qui aidaient la mise en place des métiers et éclairaient le travail du tissage ; l'espace d'habitation, pris sur la pièce de l'atelier était très restreint. Ces migrants fournirent la main-d'œuvre nécessaire à l'essor de la soierie sous l'Empire, puis, malgré quelques périodes difficiles, ils contribuèrent à la développer tout au long du siècle.

La Croix-Rousse devint le lieu d'une vie sociale intensément marquée par le travail, les efforts individuels et les luttes collectives. Son territoire très dense et relativement petit faisait de la commune un lieu d'accueil privilégié, qui évitait le long dépaysement et qui aidait à se loger et à trouver un travail.

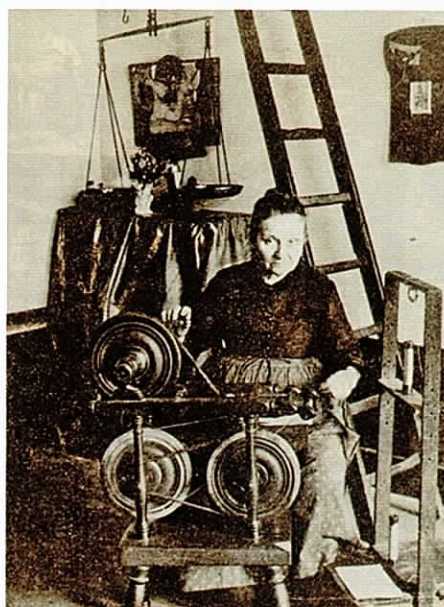
Mille fils invisibles reliaient ainsi, et depuis longtemps, la Croix-Rousse et Lyon aux terres d'émigration : Alpes, Massif central et campagnes du Dauphiné, quand Jean

Boderon Jacquet, muni de son passeport et de quelques adresses, quitta en 1813 son village natal de Corbonod. Et ces fils qui guidaient les voyageurs les conduisaient vers quelques visages connus au sein de la ville inconnue.

Ces fils traçaient un réseau dense au sein duquel se nouaient les rencontres, se faisaient les mariages, se décidait le devenir professionnel de celui qu'il faisait accéder à la ville ; en fait, ce réseau ressemblait beaucoup à celui qui s'était tissé dans les villages et entre les villages depuis bien des siècles. Dans les campagnes, on ne se mariait guère loin de chez soi, mais la distance entre les lieux de naissance des époux s'accroissait : longtemps confiné dans un espace restreint, le réseau des relations étendait son aire depuis le début du XIX^e siècle, tendance qui irait en s'accroissant tout au long du siècle. On se déplaçait plus loin, et bientôt les transports devenus plus faciles élargiraient encore le champ des rencontres, des achats, et finalement des mariages.

Dans la ville, ces multiples réseaux individuels et familiaux se superposaient, en ne se mêlant que très lentement. La ville apparaissait ainsi comme un ensemble de villages intriqués, dont le nouvel arrivant ne connaissait qu'une strate. Au sein de cette microsociologie des relations, les réseaux d'origine et de parenté persistèrent longtemps, assurant un cadre social peu visible qui comblait le vide et atténuait les tensions de la vie urbaine et les aléas d'une condition ouvrière souvent très dure.

C'étaient de jeunes hommes et de jeunes femmes qui convergeaient ainsi vers les ateliers de Lyon, auxquels les commandes de l'Empire avaient donné l'important essor qui, malgré quelques périodes moins fastes, se poursuivit presque tout au long du siècle. Montagnards du Valromey ou de la Savoie, ruraux du Dauphiné ou de la Loire se retrouvaient sur le plateau et sur les pentes de la Croix-Rousse. Le recensement de 1845⁶ apporte à cet égard des enseignements précieux car il mentionne le lieu de naissance des habitants recensés. Ainsi, dans l'immeuble



La dévideuse

où demeurait alors Jean Jacquet, au 19 de la rue Duviard, sont énumérés seize chefs de familles (quatorze ouvriers en soie, un boulanger et un cafetier) ; six étaient nés en Savoie, quatre dans l'Isère, deux dans l'Ain, un en Haute-Loire et un en Ardèche. Quatre seulement étaient originaires du département du Rhône, tous quatre issus de communes rurales. Il en allait de même dans les immeubles voisins : au n° 2 de la même rue, choisi au hasard, à huit ouvriers en soie s'ajoutaient une dévideuse, un chapelier et un employé de l'octroi. Trois d'entre eux étaient natifs de l'Ain, deux de la Savoie, un de l'Isère, un des Hautes-Alpes, un de la Loire et un de la Haute-Loire. Cinq l'étaient de communes du Rhône. Le recensement montre dans toute la Croix-Rousse la prépondérance d'originaires de l'est de Lyon, depuis les plaines du nord du Dauphiné jusqu'aux zones montagneuses de l'Ain et de la Savoie⁷.

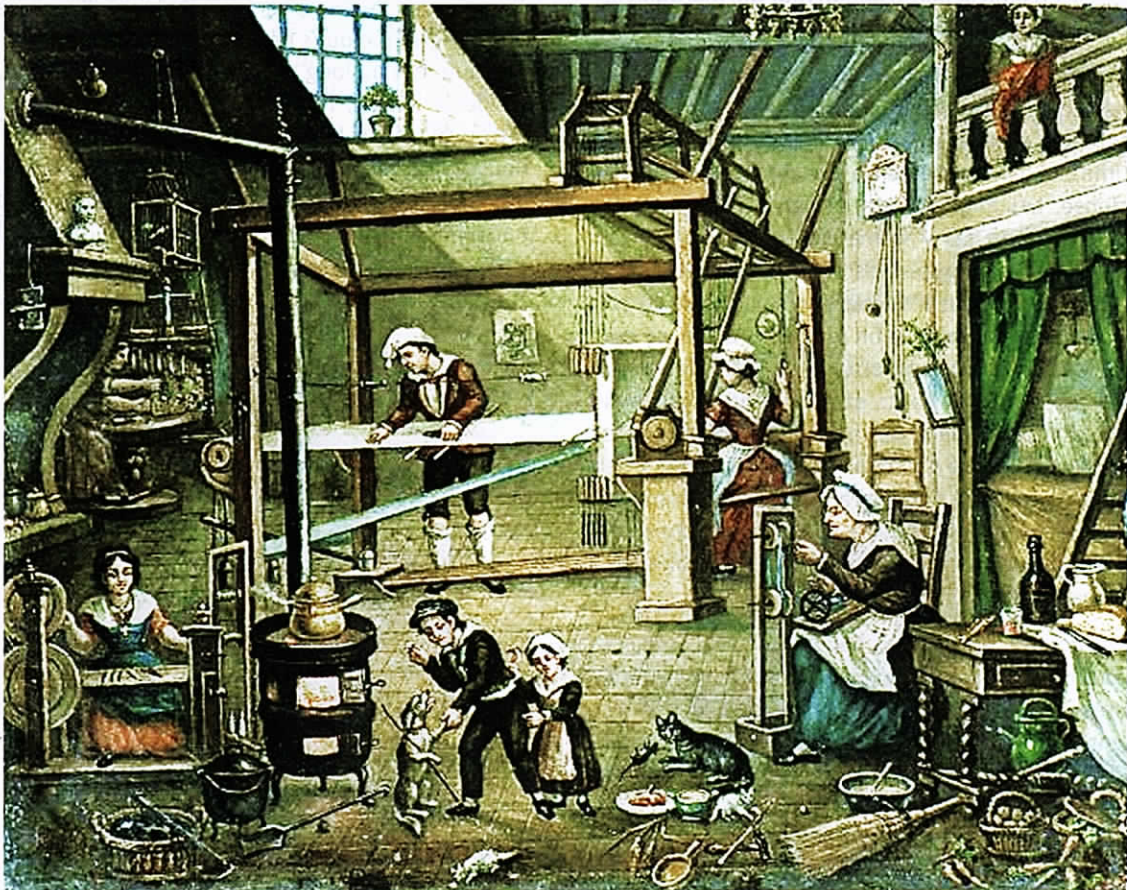
Jean Jacquet rejoignit à la Croix-Rousse son beau-frère, Jean-Baptiste Billion, qui avait épousé en 1810 sa sœur Josephe, morte peu après leur mariage. « Fabricant en soie », Jean-Baptiste Billion était loin de l'aisance : bien que l'Empire ait été un grand consommateur de soierie de qualité, les négociants exerçaient une forte pression sur les prix qu'ils payaient aux tisseurs et gardaient le bénéfice de cette période faste, qui avait cessé avec la chute de l'empereur. Dans le logement de Jean-Baptiste, une pièce qui était aussi son atelier, il n'y avait alors qu'un seul métier, ancien, et qui ne fabriquait qu'un tissu relativement bon marché, l'*uni*. Divisé comme

tant d'autres en de tels logements d'une seule pièce au plafond très haut, l'immeuble où il habitait était presque entièrement occupé par des ateliers de canuts, ainsi qu'il en allait de la quasi-totalité des maisons les plus récentes de la Croix-Rousse. Partout, la pièce-appartement était le cadre de toute la vie de sa famille, à la fois son domicile et son lieu de travail. C'est là aussi que pouvaient être hébergés des apprentis.

Jean-Baptiste était pour Jean Jacquet un introducteur efficace dans le milieu des canuts. Né lui-même à la Croix-Rousse vers 1789, dans une famille qui travaillait depuis longtemps dans des ateliers de soierie, il était cependant proche du passé rural de sa famille : Jacques Billion, son grand-père, était venu du Bugey, à proximité de la région natale de Josephe et de Jean Jacquet.

C'est probablement par l'intermédiaire de son beau-frère que Jean Jacquet trouva son premier travail et grâce à sa présence qu'il put amortir le choc que représentait pour un jeune rural venu de granges dispersées sur les collines du Valromey la bruyante densité des grands immeubles où s'entassaient les ateliers.

Il trouva, chez un nommé Pongière, un atelier où s'engager pour apprendre le métier de la soie et l'héberger, Grande-Rue de la Croix-Rousse, au cœur de la cité des canuts. Ancien chemin conduisant vers la campagne voisine, la rue était restée un axe central ; elle prenait son départ sur le vaste boulevard de la Croix-Rousse, qui,



L'atelier d'un canut

longeant presque la descente de la colline vers la ville de Lyon étalée à ses pieds, offrait une vue plongeante vers l'est de Lyon et découvrait dans le lointain le Dauphiné, la Savoie et le Mont-Blanc.

Jean-Baptiste Billion n'était pas demeuré veuf bien longtemps, et il avait épousé dès 1813, Catherine Priquet, elle aussi « ouvrière fabricante de soie » ; il acquit un second métier à tisser et malgré son travail dans l'atelier, sa femme accoucha de huit enfants, entre 1814 et 1827. La mort de Joseph n'avait pas distendu les liens avec Jean Jacquet, et ils se renforcèrent quand Jean Jacquet, venant d'achever ses cinq années d'apprentissage, épousa, en juillet 1819 la sœur de Catherine, Marie-Jeanne Priquet, elle aussi « ouvrière fabricante d'étoffe de soie ». Elle demeurait alors à la Croix-Rousse chez ses parents dans une grande maison entièrement occupée d'ateliers de soierie, où sa famille disposait de deux pièces au cinquième étage. Là s'entassaient cinq métiers à tisser, les parents, trois enfants et deux ouvriers⁸.

À son mariage, les biens de Jean Jacquet étaient évalués à 900 F. Il n'était encore que simple ouvrier, mais il changea bientôt de statut, sa femme lui ayant apporté en dot un métier à tisser. On peut suivre, au long des recensements (1825, 1829), les premières étapes de la vie croix-roussienne de Jean Jacquet. Le couple s'installa dans son propre atelier, au n° 6 de la Grande-Rue, où on le retrouve au recensement de 1825⁹. Jean Jacquet devint alors « fabricant » de soie, maître d'un atelier. Il avait le statut d'artisan car il disposait de son propre métier avant d'en acheter progressivement d'autres. *Il y a deux classes d'ouvriers : ceux qu'on nomme chefs d'ateliers ou maîtres ont plusieurs métiers chez eux, trois, quatre, rarement plus de six ou huit, et seuls ont un domicile fixe ; ceux qu'on nomme compagnons occupent une partie des métiers des maîtres, n'ont ni loyer ni métiers à payer ni responsabilité à supporter et ne reçoivent que la moitié de ce qui est reçu du prix des façons*¹⁰.

Le travail était très astreignant. Villermé, décrivant la vie des ouvriers en soie de Lyon, après avoir souligné leur sobriété et leur intelligence note combien ils sont laborieux. *Levés ordinairement à la pointe du jour en été et plus tôt en hiver, ils travaillent très souvent jusqu'à dix et onze heures du soir*¹¹ soit quinze heures par jour. Le dimanche par contre est un vrai jour de repos où l'on va à la messe et on rencontre de la famille et des amis.

Au cours de cette vie de travail, le couple eut au moins quatre enfants. Ce fut d'abord une fille, Antoinette, née en 1820, puis en 1821 et 1823, un garçon et une fille qui moururent en bas âge. Jean Jacquet dut aussi traverser les temps difficiles de la grave crise de 1825-1826, mais il tint bon ; cela l'incita sans doute à s'engager peu d'années après dans un mouvement social important.

Le premier atelier de Jean Jacquet se situait au troisième étage du n° 6 de la Grande-Rue de la Croix-Rousse. Dans sa pièce unique, il vivait et travaillait avec sa femme, leurs deux enfants et deux « compagnons ». Divisé comme tant d'autres en logements d'une seule



Un métier Jacquard

pièce au plafond très haut, cet immeuble était presque entièrement occupé par des ateliers de canuts, ainsi qu'il en allait de la quasi-totalité des maisons les plus récentes de la Croix-Rousse. Partout, la pièce-appartement était le cadre de toute la vie de sa famille, à la fois son domicile et son lieu de son travail. C'est là aussi que pouvaient être hébergés des apprentis.

Dans l'atelier de Jean Jacquet, et tout alentour, on entendait de l'aube au crépuscule, et souvent plus tard, les claquements caractéristiques des métiers à tisser, bruit fort et rythmé, qui ne s'interrompait jamais, qui débordait d'immeuble en immeuble et était relayé de rue en rue. Les métiers étaient très nombreux dans chaque immeuble : l'immeuble de la rue Duviard, en comptait au total 66, dont seuls quelques-uns n'étaient pas en activité. L'atelier de Jean Jacquet était plus important que beaucoup de ceux de son voisinage. Non seulement il détenait trois métiers, mais ceux-ci, chose alors rare dans ce quartier, étaient des métiers Jacquard. Le progrès technique qu'assurait l'invention de Jacquard, qui ne datait que de 1806, permettait de produire de belles étoffes à un coût bien moindre que les métiers traditionnels¹².

Très haut, le métier Jacquard ne pouvait être installé que dans des ateliers disposant d'une grande hauteur de plafond qui se trouvaient surtout dans des immeubles construits spécialement pour abriter des ateliers de tissage, qui s'y concentraient. Les conditions d'exposition à la lumière étaient bonnes, et les ouvertures hautes ce qui améliorait par contrecoup la qualité de l'habitat, quelque exigü qu'il puisse demeurer.

Jean Jacquet, parvenu à un certain équilibre dans son travail et dans son foyer, allait cependant recevoir un nouveau coup quand, en 1848, Marie Jeanne Priquet mourut à son tour. Elle avait 55 ans. Devenus capables d'aider leur père, Antoinette et Paul-Marie avaient déjà commencé à apprendre le métier avec lui et ils entrèrent à leur tour, et pour toute leur vie, dans le monde des canuts.

Naissance d'une conscience ouvrière

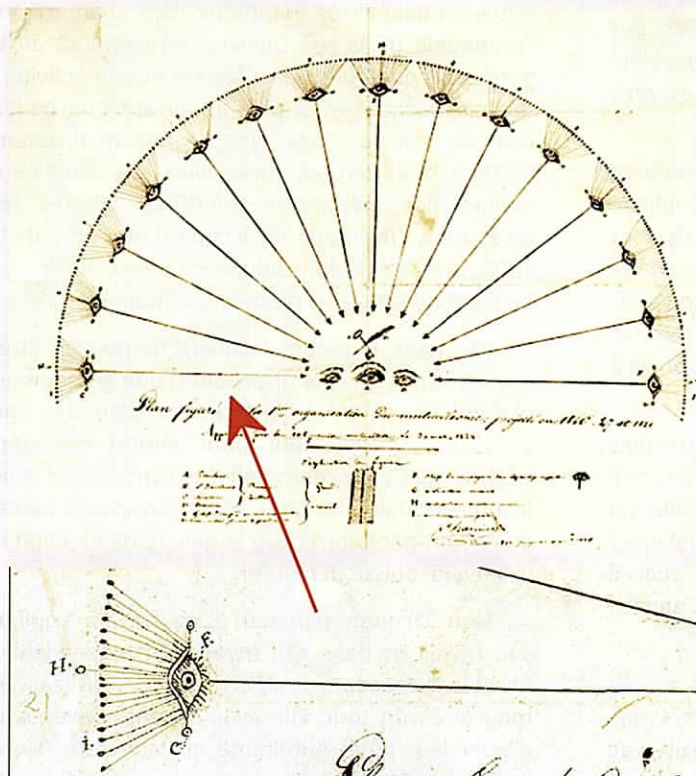
Si les quelques lignes auxquelles semble se résumer la biographie de Jean Jacquet suffisent à faire émerger le tracé de la vie de beaucoup de ceux qui, ayant comme lui quitté leurs campagnes, sont devenus les « canuts » de la Croix-Rousse et de Lyon, elles ne doivent pas masquer le cadre qu'ils ont partagé et les actions collectives dont ils ont été au moins les témoins directs, et qui ont modelé leur vie.

Pas plus que le paysan n'était l'employé de celui à qui il louait la terre, l'ouvrier en soie n'était l'employé des industriels de la soie. Artisan, il était inséré dans une chaîne très hiérarchisée où un semblant d'autonomie lui apportait plus de fragilité que d'avantages. « Au sommet, 800 négociants-fabricants environ ne fabriquent rien... Ils contrôlent le marché, disposent du sort des travailleurs. Au-dessous d'eux, les chefs d'atelier sont environ 8 000. Ce sont toujours de petits artisans, qui possèdent les métiers... ils ont pour eux les risques et les frais de la production »¹³. Jules Favre décrit cette structure comme l'un des moyens de contrainte intrinsèque au système : *Le propriétaire (du métier à tisser) est le chef d'atelier. C'est lui qui traite avec le négociant pour la confection de l'étoffe que celui-ci a promis de livrer au commissionnaire, ou qu'il veut vendre lui-même ; avec l'ouvrier, auquel il donne le logement et les ustensiles de travail, moyennant une retenue de la moitié du salaire payé par le fabricant*¹⁴. Cet artisan qui travaille à façon pour le négociant dépend donc de lui pour la fourniture de la soie, pour les commandes, et surtout pour

la fixation du prix de son travail, mais il peut aussi entrer en conflit avec les quelques « compagnons » (un ou deux) qu'il emploie. Contraint par l'investissement dans son matériel, le chef d'atelier dépend plus encore que le compagnon du négociant, dont il dépend entièrement car lui seul lui fournit du travail et en fixe la rémunération. Dans ces conditions, Jean Jacquet n'avait aucun pouvoir de négociation, et peu de moyens de relever son faible niveau de vie malgré un intense travail personnel et familial. Pourtant les retours vers les campagnes d'origine étaient rares de la part des chefs d'atelier. En cela aussi, ils étaient liés par leur petit capital investi dans les métiers et leurs accessoires, et leur espoir d'accéder à de meilleurs revenus. Aussi, traversèrent-ils les périodes de trouble et de crise tout au long du siècle en demeurant en place. Les compagnons furent plus mobiles. De toute façon, quand la soierie migra de Lyon vers les campagnes, c'est avant tout une autre main-d'œuvre, paysanne, qui vint travailler sur les métiers.

La concentration des ateliers à la Croix-Rousse depuis le début du siècle¹⁵ avait peu à peu créé une situation jusque-là inconnue, par la densité et l'homogénéité de sa population ouvrière. Il en résulta une vie sociale, une culture urbaine, voire le sentiment d'appartenir à une élite du monde ouvrier. Le travail des « fabricants » de soie exigeait des compétences techniques, tout autant qu'un sens de la qualité des tissus et des dessins qui se reflétaient dans des valeurs partagées. On avait conscience de la qualité de ce que l'on produisait, on avait le souci de

Plan symbolique du mutuellisme par Pierre Charnier¹⁶ - 1828



Pierre Charnier a tracé ce « plan figuré de la première organisation du mutuellisme projeté en 1826, approuvé par les 115 premiers mutuellistes, le 30 mars 1828 » inspirée de Proudhon.

Son « bureau central », est formé par le directeur (A), deux sous-directeurs (B), le secrétaire (C) et le trésorier (D). Sur l'arc figurent les « compagnies » formées de 20 membres dont un « chef de compagnie » (F), un « secrétaire-courrier » (G) et un « suppléant-secrétaire » (H).

La structure, qui rejette toute hiérarchie, fait du bureau central le point de convergence de compagnies sans lien direct entre elles ; il les coordonne et les informe.

Une compagnie et le bureau central - Détail

son statut¹⁷. Malgré cela, pris entre le travail mal payé et la domination par le négociant, le monde des canuts de Lyon devint propice à de sérieuses révoltes.

À mesure que passait le temps, Jean Jacquet avait élargi le cercle de ses relations par des liens de voisinage et les nouvelles solidarités fondées sur les réalités du travail. C'est ainsi que, en compagnie de Jean-Baptiste Billion, il s'engagea de façon active dans la *Société d'Indication mutuelle*, créée en 1827. Les deux beaux-frères figurent sur le *Tableau des 106 chefs d'atelier fondateurs de la société d'indication mutuelle*¹⁸ rédigé par son initiateur, Pierre Charnier. Jean Jacquet et Jean-Baptiste Billion comptent ainsi parmi les premiers acteurs d'une action sociale qui allait prendre une place décisive dans le mouvement ouvrier. Toutefois, ils n'y occupèrent pas une fonction active, et ils ne figurent pas dans la liste de ceux qui exercent diverses responsabilités par la suite. Ces fondateurs, recrutés par Pierre Charnier, répondaient aux exigences de celui-ci. Il n'acceptait que des chefs d'atelier qui méritaient la confiance de leurs collègues, et les statuts précisait que celui qui ne serait plus « de bonne vie et mœurs » serait exclu. Ils devaient aussi avoir atteint une réelle réussite professionnelle. Comme Jean Jacquet, la plupart d'entre eux détenaient au moins trois métiers, et, qui plus est, des métiers Jacquard. L'historien Fernand Rude a pu dire¹⁹ que ces premiers membres étaient « les aristocrates de la *canuserie* » (p. 137).

Cette première association, qui se transforma assez vite pour devenir *le Devoir mutuel* et évincer en partie son fondateur, marque un moment capital de l'histoire ouvrière : « On peut conclure que le mutuellisme constitue le chaînon entre l'ancienne corporation et le syndicat moderne²⁰ ».

Ainsi, les membres de la *Société du Devoir mutuel* furent-ils les premiers « mutuellistes » du monde ouvrier et l'avant-garde du syndicalisme. Bien avant que Proudhon n'utilise ce terme dans sa doctrine sociale et économique, le mutuellisme prenait son premier départ parmi les canuts de Lyon.

Cet engagement nous montre le chemin parcouru par celui qui, jeune paysan ignorant tout du métier de la soie, était arrivé de la montagne de Corbonod une quinzaine d'années auparavant. Il était désormais bien implanté dans le milieu des canuts, et tout en restant dans l'ombre, il participait pleinement au mouvement social. On imagine les échanges avec les voisins, les rencontres du dimanche dans les cafés de la Croix-Rousse, comme le café Misilieur, 4 place de la Croix-Rousse, où Pierre Charnier, stimulait les membres de son association et élaborait avec eux son règlement. L'association, subdivisée en groupes de vingt personnes (seuil acceptable par les autorités qui n'admettaient pas de grandes associations), était un véritable creuset de réflexion sociale. On y parlait avenir du métier, réorganisation des conditions de travail, entraide et solidarité en cas de maladie et de chômage.

Malgré des tensions internes au mouvement entre ceux qui voulaient se cantonner à des revendications professionnelles et ceux qui avaient des vues politiques

plus audacieuses, souvent républicaines, que ne partageait pas Charnier, ce personnage hors du commun, travailla durant plus d'un quart de siècle à ce que les chefs d'atelier, et en général les canuts, puissent résister à leur broyage par les négociants. Il a été *un véritable acteur des épisodes lyonnais inédits de ce premier XIX^e siècle, captant les moindres opportunités pour influencer à son échelle sur les insurrections, les grèves et les « damnations », sur la naissance et l'essor de la petite presse ouvrière, la genèse du mutuellisme et des premières expériences de coopératives*²¹. Il jugeait que les tisseurs étaient des participants indispensables au gouvernement de la cité, *Charnier avait vu que la solution, la régulation du système de la Fabrique, passait désormais par la négociation de véritables conventions collectives que devait soutenir une organisation ouvrière pérenne comme le mutuellisme*²².

L'insurrection des 21, 22 et 23 novembre 1831

Jean Jacquet, membre fondateur de la société mutuelliste était donc au cœur de la Fabrique lorsque commença l'an fatidique 1831. Tout en demeurant à Lyon, il avait quitté la Grande-Rue de la Croix-Rousse : au recensement de cette année-là²³ son ancien logement était le seul déclaré vacant de tout l'immeuble.

Le mécontentement grandissait, et, surtout, il s'exprimait de plus en plus ouvertement. Au cours des trois années précédentes, les réunions mutuellistes s'étaient tenues régulièrement, et Jean Jacquet y partageait avec les autres membres les ambitions que proclamait Charnier : *...l'indispensable nécessité de saper les nombreux et ruineux abus dont nous étions victimes. Ces promesses comme vous le savez ne se réalisent presque jamais. Apprenez aux fabricants que nous savons compter... Réunissons-nous et instruisons-nous. Formons le foyer des lumières. Apprenons que nos intérêts et notre honneur nous commandent l'union (...). Nous apprendrons que l'homme pauvre n'est pas un pauvre homme*²⁴.

Les autres ouvriers en soie se rencontraient eux aussi et discutaient dans les cafés et sur le boulevard de la Croix-Rousse. La révolution de 1830 était apparue à tous comme pleine de promesses, que d'ailleurs les négociants avaient encouragées dans un premier temps, en s'unissant avec eux face à une aristocratie imprégnée de l'esprit de l'Ancien Régime, et cela dans l'ambiguïté d'alliances de classes qui fluctuaient au gré des circonstances : *Le coup de main des bourgeois et des ouvriers réunis, sortis des faubourgs et du centre de la ville a déjoué les projets des cabinets de l'Europe, conjurés depuis seize ans contre la France et contre la liberté des peuples*²⁵. Mais l'illusion ne dura pas. Peu après, c'est entre les ouvriers en soie et les négociants qu'éclateraient les conflits. L'espoir en Louis-Philippe fut vite déçu. Le règne avait semblé bien commencer : on avait réclamé, et signé le 25 octobre, un tarif meilleur pour les travaux de la soie ; mais ce tarif ne fut pas appliqué, bien que signé sous l'égide du préfet du Rhône, et c'est autour de ce tarif que se conjuguèrent les tensions anciennes avec les revendications nouvelles. Finalement la révolte gronda.

Jean Jacquet a-t-il pris part aux révoltes ? On ne saurait en jurer, mais son engagement mutuelliste laisse penser qu'il en fut très probablement l'un des nombreux acteurs anonymes. Comme les autres membres de la Société, il était concerné directement par ce qui conduisit les chefs d'atelier à se rebeller contre ceux qui achetaient leur production au tarif très insuffisant qui fut l'élément déclencheur des troubles. Toutefois les mutuellistes jouèrent un rôle modérateur et ils évitèrent les excès qu'auraient pu entraîner les mouvements de foule. Car ils n'étaient en rien des révolutionnaires ; ils n'étaient même pas intéressés par la politique dans un premier temps, et cela leur fut reproché par les mouvements qui prirent le relais. De nos jours, on les dirait « réformateurs », ce qui leur a valu pendant quelques décennies de n'être guère appréciés des historiens marxistes. Catholiques, généralement royalistes, les chefs d'atelier voulaient des progrès, un meilleur revenu, mais aussi l'ordre, l'articulation positive entre les divers partenaires de la soierie. Artisans dans leur esprit, ils ne soutinrent pas les mouvements ouvriers plus radicaux auxquels adhéraient bien des compagnons.

Jean Jacquet habitait au cœur de la zone où se firent, dès le samedi 19 novembre 1831, les premiers rassemblements. Sa femme était enceinte de plus de sept mois et elle était retenue à la maison ; lui-même ne s'en éloignait sans doute guère. Le dimanche 20 fut à peu près calme mais le lundi 21 novembre, *dès sept heures du matin, les ouvriers en soie de La Croix-Rousse désertent leurs ateliers, se mettent en état de rébellion ouverte, et élèvent des barricades à l'entrée des rues principales de leur faubourg. Ils n'ont encore aucun projet bien arrêté ; beaucoup parlent de descendre dans la ville, cependant une autre résolution prévaut, celle d'attendre*²⁶.

Au jour le jour, ce que Jean Jacquet a perçu des événements était sans doute loin de l'analyse qu'ont pu

écrire par la suite les historiens, et plus proche du récit d'un témoin qui, tel Sébastien Commissaire alors enfant²⁷, appartenait au monde des canuts. Jean Jacquet nous parle par sa voix :

Le 21 novembre 1831, je suivis les tambours qui battaient le rappel. Je vis désarmer quelques gardes nationaux à la Croix-Rousse. La foule qui suivait les tambours était composée d'une douzaine d'ouvriers tisseurs mal armés, d'un grand nombre de lanceurs et de gamins attirés comme moi par le bruit.

J'entendais dire dans les groupes qu'on allait se battre parce que les fabricants ne voulaient pas observer le tarif, mais j'étais loin de me douter de ce qui allait arriver. Les tambours, suivis de cette foule qui marchait sans ordre, parcoururent les principales rues de la Croix-Rousse (...) pour descendre ensuite par la montée de la Grande-Côte. Quand la colonne arriva près de la rue de la Vieille-Monnaie, elle fut accueillie par une forte fusillade. Ceux qui tiraient étaient des gardes nationaux appartenant presque tous au quartier des Capucins ; ils étaient rangés en bataille et faisaient face à la montée de la Grande-Côte. Quelques ouvriers furent tués ; d'autres, en plus grand nombre, furent blessés. Surprise par cette attaque subite, la colonne se débanda ; ceux qui la composaient s'abritèrent dans les allées dont les portes étaient encore ouvertes, sauf un certain nombre qui remontèrent la Grande-Côte en courant et criant : Aux armes ! Aux canons de la Croix-Rousse ! On assassine les ouvriers !

Les choses n'allèrent pas plus loin. L'encadrement par les chefs d'atelier empêcha que les affrontements se poursuivent, et les troupes conduites par le maréchal Soult, qui attendaient avant d'intervenir n'eurent pas à se battre. Ainsi se terminèrent les « Trois Glorieuses prolétariennes ». Les quelques progrès qui avaient été faits quant au tarif furent abolis, et on en revint à la situation qui avait précédé la révolte.



ÉVÉNEMENTS DE LYON,
Barrrière de la Croix-rousse 21 et 22 Novembre 1831.

Les opinions de l'époque sur la révolte de 1831 différaient bien entendu selon les positions politiques. La première alerte passée, et tout s'étant remis en place, les espoirs des mutuellistes furent vite anéantis. Sous l'inspiration de Charnier, ils ne renoncèrent cependant pas à leur idéal de solidarité et ils poursuivirent leur travail d'organisation. Avocat des ouvriers, Jules Favre, alors au début de sa carrière politique, fit sur la situation générale un constat désabusé : *...ce peuple-ouvrier qu'on a tour à tour si fort adulé et calomnié. Puissance indéfinie qu'on nomme souveraine et qu'on affame, à laquelle on prodigue de jalouses caresses et qu'on ne craint point de brider au besoin avec des régiments et des bastilles*²⁸. On peut cependant retenir comme positif ce que constata Montfalcon : *Ce grand mouvement de 1830 exerça sur notre population de travailleurs une influence morale qu'on n'a point assez appréciée. Il l'arracha à son apathie habituelle, lui inspira l'idée de sa force et de ses droits, et l'émancipa d'une manière complète. Dès lors des pensées de liberté s'introduisirent dans les ateliers ; on parla au foyer de l'ouvrier des affaires publiques*²⁹.

Allant plus loin, et adoptant un ton prophétique qui anticipe ce qui serait proclamé plus tard, *L'écho des travailleurs*, qui se déclarait *Journal de la Fabrique de Lyon et du Progrès social*, écrivit dans son numéro du 23 novembre 1833 composé en commémoration de la révolte de novembre 1831 : *Prolétaires de toutes les classes, vous vous unîtes, dans ces trois jours, par une fraternité d'armes, par une communauté de dangers, ne l'oubliez jamais. Continuez à rester unis. De votre union dépend votre force !*

Mais à Paris, l'image de novembre 1831 était toute autre, et Pierre Charnier comme Jean Jacquet durent frémir en lisant ce qu'écrivit Saint-Marc Girardin³⁰ dans l'important *Journal des Débats*, dès le 8 décembre 1831 : *C'est un si malheureux état que celui d'une ville où le travail des hommes peut à peine suffire à leurs besoins, où la misère aigrit facilement les esprits ; où les ouvriers ont pour eux la force du nombre. (...) La sédition de Lyon a révélé un grave secret, celui de la lutte intestine qui a lieu dans la société entre la classe qui possède et celle qui ne possède pas. Notre société commerciale et industrielle a sa plaie comme toutes les autres sociétés ; cette plaie ce sont ses ouvriers. (...) Point de fabrique sans ouvrier et avec une population d'ouvriers toujours croissante, toujours nécessaire point de repos pour la société. (...) Chaque fabricant vit dans sa fabrique comme les planteurs des colonies au milieu des esclaves, un contre cent ; et la sédition de Lyon est une espèce d'insurrection de Saint-Domingue.*

Les troubles venaient à peine de cesser quand le 1^{er} janvier 1832, naquit Paul-Marie Jacquet, fils de Jean Jacquet et de Marie-Jeanne Priquet. Dès le mois de mai de la même année, il fut placé en nourrice dans l'Isère, à Brangues, chez une dame Tivillon, ainsi qu'en atteste le certificat de vaccination destiné à cette mise en nourrice³¹.

Revenu trois ans plus tard chez ses parents, il y passa sa jeunesse. Il alla à l'école et apprit à lire et à écrire ; on

sait qu'il fit sa première communion le 25 avril 1844 à l'église Saint-Denis de la Croix-Rousse. Comme tout enfant de tisseur, il les aida auprès de leurs métiers, avant les années de véritable apprentissage, qui suivirent. Les lois qui auraient pu protéger quelque peu les enfants n'étaient guère appliquées comme le constatait le journal *L'Atelier* : *La loi du 22 mars 1841, sur la durée des heures de travail des enfants employés dans les manufactures, prescrit de ne les laisser travailler que huit heures par jour*³² ; *des inspecteurs sont nommés pour surveiller l'observation de cette loi. Cependant, nous lisons, dans notre correspondance, qu'à Lyon il n'est pas plus question de la loi que des inspecteurs. Les enfants sont réveillés à trois heures et demie du matin, le travail commence à quatre heures ; à sept heures, ils ont une demi heure pour déjeuner à midi il y a également une heure de repos pour goûter, et à quatre heures, une autre demi-heure pour souper.*



L'apprentissage de Paul-Marie était cependant un peu protégé par les règles décrites dans *Les Tableaux pour la fixation des tâches des Apprentis de la fabrique relatifs aux étoffes unies* qui venaient d'être réimprimés par le Conseil des Prud'hommes dans lequel Pierre Charnier était très actif. Ces règlements, bien qu'exigeants pour les apprentis, avaient toutefois le mérite d'encadrer les obligations des chefs d'atelier.



Même s'ils étaient pleinement investis dans leur vie de tisseurs et dans la société de Secours mutuel, Jean Jacquet et sa femme n'en gardaient pas moins des contacts avec leur village d'origine, Corbonod. Peu avant les troubles de 1834, ils s'y rendirent pour le mariage d'un neveu de Jean Jacquet, Jean-Marie Genoud, avec une de ses nièces, Marie Pery qui portait les mêmes nom et prénom que la femme de Jean Jacquet. Jean Jacquet fut un des témoins du mariage. Outre les liens de cousins germains entre les futurs conjoints, la future épouse, Marie Pery, était par son père la cousine de Marie, l'épouse de Jean Jacquet. Cette intrication des liens de parenté, cet ancrage familial dans le village d'origine souligne bien à quel point le réseau familial et le lien ville-campagne restaient solides, alors que les conditions et perspectives de vie des uns et des autres étaient très différentes : que pouvaient en effet concevoir les rangiers de Corbonod des troubles qui se

préparaient à recommencer à Lyon ? Et ceux qui portaient pour travailler à Lyon voyageaient avec toutes les illusions des migrants de tous temps sur ce qu'ils s'attendaient à trouver à leur arrivée.

À Lyon cependant, la révolte grondait à nouveau. La Société mutualiste en s'articulant avec le Conseil des Prud'hommes³³ participa à cette évolution. Bien plus, sa réorganisation en 1833, la dota d'un Conseil exécutif qui reçut le pouvoir d'arrêter le travail en cas de conflit avec les négociants.

On se trouvait là devant une situation que le patronat jugeait menaçante, et contre laquelle il demanda à Paris de le protéger ; et cette fois, les associations ouvrières qui l'avaient fait frémir en 1831 étaient encore plus directement visées et le pouvoir royal s'en prit à elles, prenant la suite de ce qu'avait fait la République par la loi Le Chapelier de 1791 qui interdisait les associations ouvrières. S'associer devenait un délit et les mutuellistes se trouvèrent visés tout autant que les mouvements plus radicaux.

La révolte de 1834

La révolte de 1831 n'avait pas eu pour les ouvriers en soie le résultat escompté. Malgré leur modération, malgré leur souci de négocier de façon pacifiée et équilibrée, ils s'étaient heurtés au blocage de la majorité des négociants, que les troubles avaient plutôt poussés à durcir leur attitude. Et les entreprises lyonnaises étaient en cela soutenues par le pouvoir parisien. La rigidité des conditions de rémunération et la lutte contre les associations ouvrières, qui étaient cette fois au cœur des revendications, conduisit à une reprise de la révolte. En 1834, mieux organisée qu'en 1831, appuyée sur des structures ouvrières nouvelles, la révolte préfigura les grands mouvements ouvriers de la fin du siècle.

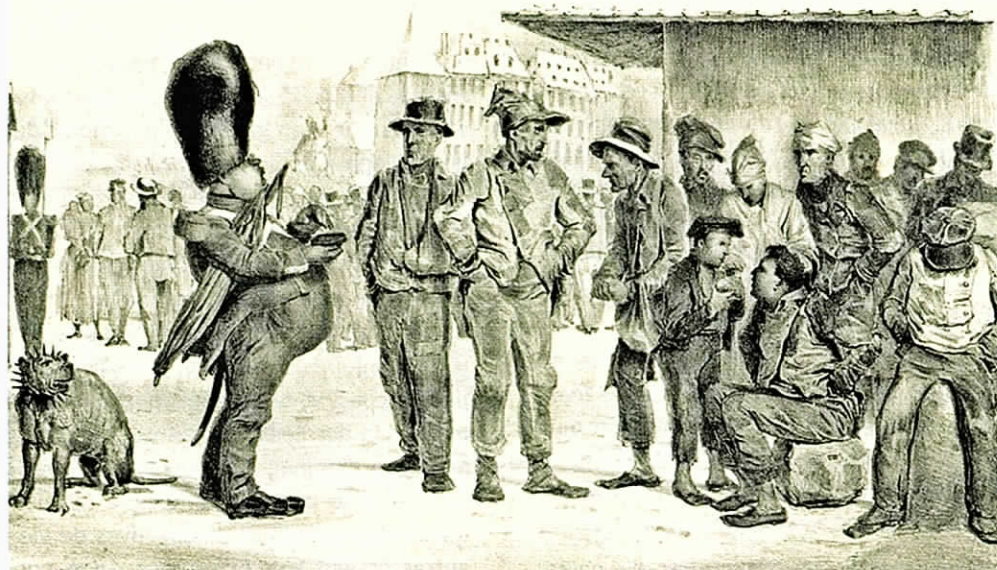
Jean Jacquet et tous les disciples de Pierre Charnier suivaient les événements avec attention mais aussi avec

prudence. Conscients des risques, ils jouaient à la fois un rôle de prise de conscience et un rôle de modération, qui n'empêcha pas la répression. Or les ouvriers en soie, nettement plus instruits que les autres ouvriers, disposaient d'une presse spécifiquement attachée à les éclairer et à les défendre grâce à deux journaux : *l'Écho de la Fabrique et l'Avenir*. *Estimant que de nouvelles armes lui étaient nécessaires pour venir à bout des menées « anarchistes » de ses adversaires, le gouvernement demanda aux Chambres une loi qui renforçât l'article 291 du Code pénal, relatif aux associations. (...) les travailleurs formés en sociétés s'émurent : à Lyon notamment, l'Association mutuelliste des ouvriers en soie, qui montrait depuis plusieurs mois des exigences sociales et des tendances politiques inquiétantes, s'entendit avec les ouvriers des autres corps d'état également formés en sociétés, et avec les républicains, pour résister par la force à la loi sur les associations*³⁴. Écoutons encore Sébastien Commissaire :

*Au mois de mars de l'année 1834, la population ouvrière lyonnaise était dans une agitation extrême. Un grand nombre d'ouvriers tisseurs appartenait à la société dite des Mutuellistes*³⁵ ou à la Société des droits de l'homme.

La première de ces sociétés s'occupait des questions de salaire et de tout ce qui se rattachait directement au tissage. L'autorité, croyant la tranquillité publique menacée, voulut sévir ; elle fit arrêter quelques chefs mutuellistes et empêcha la vente sur la voie publique du journal de la Société des droits de l'homme.

Exaspérés par ces mesures, les ouvriers préparèrent une manifestation pour le jour où devait avoir lieu le jugement des chefs mutuellistes. C'est le 6 avril 1834 que le conflit éclata entre la troupe et les ouvriers. (...). Des barricades s'élevèrent sur différents points de la ville. Les insurgés, peu nombreux, mal armés, presque sans munitions, abandonnés par une partie de leurs chefs, se défendirent héroïquement. Dès le premier jour, on pouvait prévoir que



« L'ordre le plus parfait règne à Lyon » par C. J. Travies de Villers³⁶

cette insurrection serait vaincue. (...) Dans la nuit du 10 au 11, la résistance avait cessé partout³⁷.

En fait, la révolte eut plus d'ampleur que ce que conte Commissaire, et elle s'étendit à plusieurs quartiers de Lyon. La répression se poursuivit le 12 et l'armée employa l'artillerie. Les deux jours suivants elle mena des assauts sanglants en direction de la Croix-Rousse, et la résistance cessa après que la répression ait fait plus de 300 morts et 600 blessés.

La mairie de Lyon cautionna la répression. Le 15 avril 1834, elle afficha dans les rues de Lyon une proclamation se réjouissant de la fin des émeutes, remerciant la brave garnison dont l'héroïsme a sauvé notre cité de la ruine et condamnant ceux qui s'appliquaient à égarer, par de fausses théories, une population jusqu'alors paisible et laborieuse et qui ont préparé cette guerre civile par la suspension forcée du travail, par les menaces et par la violation du sanctuaire de la justice.

Paris ne fut pas en reste et l'article 415 du Code pénal voté alors tenta de bloquer toute amorce de contestation : Toute coalition de la part des ouvriers pour faire cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans un atelier, empêcher de s'y rendre avant ou après certaines heures, et en général pour suspendre, empêcher, enclencher les travaux, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution, sera punie d'un mois d'emprisonnement au moins et de trois mois au plus. Les mutuellistes étaient directement visés.

Cela ne résolut en rien les difficultés sociales. Tandis que la bourgeoisie s'enrichissait, les conditions de vie des ouvriers en soie demeuraient très précaires. Le travail reprit, toujours mal payé, l'argument principal contre toute hausse des salaires étant la concurrence étrangère qui prendrait les marchés si le prix de la soie lyonnaise augmentait. À leur rémunération insuffisante s'ajouta une crise qui rendait le travail aléatoire. Jean Jacquet se plia à l'ordre imposé, tout en restant proche des actions mutuellistes. Le retentissement des événements sur la condition des canuts fut important. Dès 1835 un constat s'imposait : Dans tous les grands centres de travail, là où l'industrie a acquis le plus de développements, et je ne parle pas seulement de la France, à Paris et à Londres, à Lyon et à Manchester, à Liverpool et à Saint-Étienne, partout la misère a planté son enseigne, la révolte sa bannière sanglante et funèbre, et les partis politiques leurs drapeaux³⁸. Il n'est pas besoin d'aller jusque dans l'Angleterre de Dickens pour rencontrer la promiscuité, le dur travail imposé aux enfants, les conditions hygiéniques difficiles, les maisons surpeuplées où s'entassaient ceux sur lesquels les grands centres urbains fondaient alors l'industrie. (à suivre).

Notes

¹ La « Fabrique » des soies de Lyon remonte au milieu du XVI^e siècle. Malgré plusieurs crises et sa transformation profonde à la suite de la Révolution, son nom a perduré pour désigner l'ensemble des activités de production et de négoce

de la soierie. Les ouvriers en soie étaient encore désignés au XIX^e siècle sous le nom de « fabricants de soierie ».

² Alain Corbin, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu, 1798-1876* Paris, Flammarion, 1998, 336 p.

³ Sébastien Commissaire, *Mémoires et souvenirs*, Lyon Meton, Paris, Garcet et Nisius, 2 vol., 1888.

⁴ Jacques Dupâquier, qui a tant œuvré en démographie historique, remarque : « La mobilité géographique et la mobilité sociale sont liées. Pour les saisir, il faut renoncer au cadre territorial, adopter une perspective généalogique, c'est-à-dire suivre les familles dans leurs déplacements. », in « La généalogie au service de l'histoire ». *La généalogie, une passion française*. Autrement, 2003, p. 106.

⁵ Voir Jean Benoist, Grangiers et petits cultivateurs du Valromey, *Généalogie & Histoire*, 2016, n° 167 et 168.

⁶ AM Lyon (Archives municipales de Lyon) 3 WP 044.

⁷ Ces migrations prenaient place dans un courant bien plus ancien, qu'avait rythmé l'évolution économique de Lyon. Sur ce sujet : Abel Chatelain *Les migrations temporaires anciennes à Lyon et dans les pays environnants* Revue de géographie jointe au *Bulletin de la Société de géographie de Lyon et de la région lyonnaise*, 1949, Vol. 24 : 1, pp. 37-50.

⁸ AM Lyon 921WP 053, recensement de 1819.

⁹ AM Lyon 3 WP 027, recensement de 1825.

¹⁰ Jean-Baptiste Monfalcon (1792-1874). *Histoire des insurrections de Lyon, en 1831 et en 1834, d'après des documents authentiques ; précédée d'un essai sur les ouvriers et sur l'organisation de la fabrique*, p. 32.

¹¹ Louis René Villermé (1782-1863), *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, 2 vol. 1840.

¹² Un métier Jacquard ne demandait qu'un seul ouvrier, à la différence de la plupart des métiers alors en place. On craignait à juste titre que ce bond de productivité menace l'emploi et pèse sur les prix. Les oppositions furent vives, rejoignant les résistances souvent violentes suscitées alors par le développement du machinisme et par les inventions qui supprimaient de la main-d'œuvre, ce qu'exprime bien un pamphlet de l'époque : « *Les justes alarmes de la classe ouvrière au sujet des mécaniques* ». Par un vieux typographe, victime de l'arbitraire. Paris, 1830, 8 pp.

¹³ Maurice Moissonnier, *La révolte des canuts, Lyon, novembre 1831*, Éditions sociales, 1958.

¹⁴ Jules Favre (1809-1880). *De la Coalition des chefs d'atelier de Lyon, Lyon*, Louis Babeuf, 1833, p. 8. Jules Favre fut député de Paris puis sénateur de Lyon. Il fut le défenseur des associations mutualistes ouvrières lors de leur procès en 1833.

¹⁵ Ils avaient été jusqu'alors plus dispersés dans Lyon, en particulier à proximité de la cathédrale dans le quartier Saint-Paul.

¹⁶ BM Lyon 01MAN00101MS_RUDE.

¹⁷ Ce que confirme Villermé : *Afin de les bien faire connaître, je vais dire les résultats de mes observations dans les rues sur la place publique, et dans les cafés et cabarets de la Croix-Rousse, pendant l'après-midi et toute la soirée, jusqu'à onze heures, du dimanche 15 mars 1835. Je n'ai vu qu'un seul homme ivre. Ceux qui buvaient du vin étaient en très petit nombre, excepté*

pourtant dans un cabaret fréquenté par des compagnons. Dans chacun de ces lieux il y avait un billard sur lequel ils jouaient, sans bruit. Dans un café où l'on ne voyait que des chefs d'atelier, on aurait dit, et pour la mise, et pour la décence, sous tous les rapports, des bourgeois aisés.

- ¹⁸ BM Lyon (Bibliothèque municipale de Lyon) 01MAN00101MS_RUDE_376_f78-79.
- ¹⁹ Fernand Rude, *L'insurrection lyonnaise de novembre 1831*, réédition chez Anthropos, 1969.
- ²⁰ Fernand Rude, *op. cit.*, p. 148.
- ²¹ Ludovic Frobert et George Sheridan, *Le Solitaire du ravin. Pierre Charnier (1795-1857) canut lyonnais et prud'homme tisseur*, ENS Éditions, Lyon, 2014, p. 14.
- ²² Frobert et Sheridan, *op. cit.*, p. 12.
- ²³ AM Lyon 3 WP 028, recensement de 1831.
- ²⁴ Cité par Michelle Zancarini-Fournel, *Les luttes et les rêves : Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, La Découverte 2016.
- ²⁵ *A B C de la politique, ou de la liberté conquise : comment la conserver* par T.D. Paris 1830, 8 p. in *Naissance du mouvement ouvrier (1830-1834)* EDHIS, Paris.
- ²⁶ Jean-Baptiste Monfalcon, *Histoire des insurrections de Lyon, en 1831 et en 1834, d'après des documents authentiques ; précédée d'un essai sur les ouvriers et sur l'organisation de la fabrique*, p. 64.
- ²⁷ Sébastien Commissaire, *op. cit.*
- ²⁸ Jules Favre, *op. cit.*, p. 7.
- ²⁹ Jean-Baptiste Monfalcon (1792-1874). *Histoire des insurrections de Lyon, en 1831 et en 1834, etc.*, *op. cit.*
- ³⁰ Saint-Marc Girardin (1801-1873), universitaire, député, il soutint la politique de Louis-Philippe et afficha de façon rigide des opinions conservatrices.
- ³¹ La mise en nourrice était presque inéluctable, ainsi que l'explique Sébastien Commissaire, ancien canut, à propos de

son premier enfant : *Malheureusement, la profession que nous exerçons, ma femme et moi ne nous permettait pas de le garder près de nous ; il fallut nous en séparer et le placer chez une nourrice dans le Bugey. Dans les grandes villes, en général, il n'y a que les gens riches qui peuvent garder près d'eux leurs enfants ou les gens trop pauvres pour payer la pension d'un nourrisson.* Sébastien Commissaire, *op. cit.*, p. 184. C'est ce que constate à partir de son importante documentation Maurice Garden (*Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, Flammarion, 1975) : *Les femmes n'élèvent pas leurs enfants, car elles vivent constamment comme les hommes, dans l'atelier, dans la boutique, au même rythme que les hommes, mais pas au même niveau*, p. 351. Il en résulte une forte mortalité au cours des deux premières années, et un déficit démographique malgré une natalité élevée.

- ³² La loi de 1841 interdisait le travail des enfants de moins de dix ans. Ce n'est qu'en 1874 qu'une loi l'interdit aux moins de treize ans, mais les infractions furent nombreuses pendant les années qui suivirent.
- ³³ BM Lyon - Fonds ancien, MS_RUDE_376_f259.
- ³⁴ Octave Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de juillet (1830-1834)* Paris, Bibliothèque d'histoire moderne 1908.
- ³⁵ En quelques années plus de deux mille chefs d'ateliers s'étaient joints au groupe fondateur de 1827.
- ³⁶ On peut lire un intéressant commentaire de cette gravure sur : <https://www.histoire-image.org/etudes/chomage-paris-lyon-1831>.
- ³⁷ Site : http://www.alyon.org/litterature/livres/XIX/naturalisme/sebastien_commissaire/
- ³⁸ Jacques-Étienne-Joseph Rivière-Cadet. *Cour des Pairs. Affaire du mois d'avril 1834. Mémoire justificatif présenté à la Cour* Paris, 1835.

T38992

Le chant des canuts

Pour chanter Veni Creator
Il faut une chasuble d'or.
Pour chanter Veni Creator
Il faut une chasuble d'or.
Nous en tissons pour vous, grands de l'Église,
Et nous pauvres canuts n'avons pas de chemise.

C'est nous les canuts,
Nous allons tout nus.
C'est nous les canuts,
Nous allons tout nus.

Pour gouverner il faut avoir
Manteaux et rubans en sautoir.
Pour gouverner il faut avoir
Manteaux et rubans en sautoir.
Nous en tissons pour vous grands de la terre,
Et nous pauvres canuts sans drap on nous enterre



Le fanion des canuts

C'est nous les canuts,
Nous allons tout nus.
C'est nous les canuts,
Nous allons tout nus.

Mais notre règne arrivera
Quand votre règne finira.
Mais notre règne arrivera
Quand votre règne finira.
Nous tisserons le linceul du vieux monde,
Et l'on entend déjà la révolte qui gronde

C'est nous les canuts,
Nous n'irons plus nus !

Aristide Bruant, 1894